

CRÈME LAVANTE DÉSINFECTANTE



PRODERM
VIRUCIDE

HYGIÈNE ET PROTECTION
DES MAINS

ACTION

- Laver les mains
- Désinfecter les mains



Photo non contractuelle



INNOVATION :

■ Crème liquide pour le lavage et la désinfection des mains.

■ Formulée pour garder une bonne tolérance cutanée lors d'un usage fréquent.

■ Enrichie en agents cosmétiques doux pour la peau.

PROTECTION :

■ Désinfectant :

• Bactéricide : EN 1276 et EN 1499 en 30 sec. à 20°C en condition de saleté.

• Levuricide : EN 1650 en 30 sec. à 20°C.

■ Efficacité virucide approuvée sur MVA (Modified Vacciniarius Ankara), Adénovirus, Murine norovirus, Coronavirus selon la norme EN14476 +A2 (2019), (30 sec. 20°C) et incluant l'activité contre les virus enveloppés comme : Influenza virus (H1N1 Grippe A, H5N1 Grippe aviaire), hépatite B et C, HIV, virus Herpès simplex.

■ Sans parfum.

■ Sans colorant.

CONSEIL :

■ Recommandée dans les secteurs suivants : restauration, industrie alimentaire, collectivités, maisons de retraite, crèche, écoles, bureaux, etc.

■ Utilisable avec les distributeurs remplissables de la gamme IPC.

Fabriqué
en France

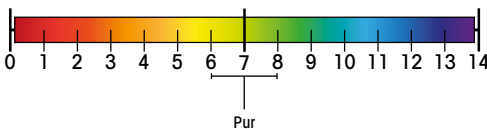


CONDITIONNEMENTS :



Bidon
5L

pH :



MODE D'EMPLOI :

■ Respecter les précautions d'emploi. ■ Utiliser les biocides avec précautions. avant toutes utilisations, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

POUR UN LAVAGE SIMPLE DES MAINS : ■ Sur peau mouillée, verser une noisette de produit (2 ml) aux creux des mains. ■ Frotter pendant au moins 30 secondes. ■ Rincer. ■ Sécher.

POUR UN LAVAGE ET UNE DÉSINFECTION OPTIMUM DES MAINS : ■ Sur peau mouillée, verser une noisette de produit (3 ml) aux creux des mains. ■ Frotter pendant 2 minutes les mains, poignets, ongles. ■ Rincer. ■ Sécher. ■ Craint le gel.

CARACTÉRISTIQUES :

■ Aspect : Liquide visqueux limpide incolore à jaune pâle. ■ Densité : $1,020 \pm 0,02 \text{ g/cm}^3$. ■ COV : 0,24%.

■ Contient parmi d'autres composants (réglement (CE) N°648/2004) : Inférieure à 5 % : agent de surface anionique. ■ Préparation à usage biocide TP01 : Chlorure de Didecyldiméthylammonium (N° CAS : 7173-51-5) à 3,38 g/kg. CHLORURE DE N-ALKYL(C12-C16)-N, N-DIMÉTYL-N-BENZYL AMMONIUM (ADBAC/BKC (C12-C16) (N° CAS : 68424-85-1) à 7,50 g/kg.

IR :

09/21